SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NEGOCIATION VALEURS MOBILIERES: AMB2…MAIS GUERE PLUS !

La CFDT et les organisations syndicales CGT, FO et SUD ont rencontré le 19 juin 2013 la direction lors d'une CDSP de concertation au sujet des valeurs mobilières.

ENTRE RESIGNATION…ET NEGOCIATION

Toutes les OS conviées étaient présentes et résignées à une nécessaire négociation. Opposée depuis le début au transfert de l'activité (comme à tout le projet DCC et ses conséquences), la CFDT ne s'est jamais fait d'illusions (stériles) sur sa réalisation et a une nouvelle fois avancé les revendications et les exigences qu'elle porte depuis février 2013 pour les collègues des Val' Mob'. A noter, TOUTES les O.S ont réclamé l'application la plus large possible des accords AMB2 (signés par la CFDT et FO)… Comme quoi, tout change…

La direction, confortée par les dix départs du service déjà enregistrés et les comptes-rendus optimistes des Conseillers en Evolution Professionnelle (les expressions «pas d'inquiétude» et «satisfaits » revenant à plusieurs reprises pour rendre compte des sentiments actuels des agents des V.M), affichait une attitude ambitieuse (« Aller plus loin qu'AMB2 !») et souple (le «devenir» des agents des V.M primerait sur le déroulement du transfert de l'activité). Pourtant, l'impression ressentie par la CFDT a été une nouvelle fois du flou, puis de la prudence, voire de la frilosité !!!

Le relevé de décisions proposé par la direction à l'issue de la CDSP témoigne de cette prudence et d'une volonté de ne surtout pas mettre par écrit certaines marges de manœuvre entrevues et évoquées verbalement pendant la CDSP. Malgré tout, le texte soumis à la signature prouve que de timides avancées ont été obtenues !

RELEVE DE DECISIONS PROPOSE :

«Toute personne affectée aux valeurs mobilières qui prendra sa retraite dans un délai de 1 an à compter de la date de départ de l'activité vers Limoges n'aura pas à monter en compétence sur la totalité d'une position de travail. Un accompagnement particulier lui sera proposé. »

C'est un bon point de départ, mais qui ne coute pas cher ! Réorg' ou pas, retraite ou pas, un collègue qui change de service parvient rarement à monter en compétence sur la totalité d'une nouvelle position de travail en une année, particulièrement avec le niveau de technicité des fonctions II-3. La CFDT propose depuis le début d'aller plus loin et revendique également : pas d'obligation de mobilité pour les personnes à un an de la retraite ou de la préretraite.

«Les agents de l'accueil téléphonique, y compris ceux qui entraident Allo Poste Bourse et EasyBourse sont dans le périmètre du projet »

La CFDT réclamait l'extension de l'accompagnement financier et social d'AMB2 à tous les agents des Val' Mob 'qui changent d'activité, y compris les collègues d'Easybourse, Allô Poste Bourse et SCPI. Il semble que nous ayons été entendus mais la formulation de cet article laisse encore place au doute !

«Le principe du maintien des horaires actuels dans le cas d'un changement de service est acté sauf contraintes particulières du service prenant, contraintes affichées dans l'appel à candidature »

C'était également une revendication CFDT. Pour les collègues «réorganisés», l'acceptation de leurs horaires et de leur rythme de travail a été très souvent le premier critère de détermination dans le choix du service d'accueil. Il fallait impérativement en tenir compte. Les horaires ne doivent pas être un frein à la mobilité, sauf cas particulier.

« Dans le cas d'un temps partiel annualisé, à l'échéance de l'accord en cours, les modalités de renouvellement seront définies avec le nouveau responsable de service. »
La non–remise en cause du LTP annualisé par le service d'accueil au moment du changement d'activité est très importante pour de nombreux collègues. Lorsque l'échéance du LTP interviendra après l'arrivée du collègue dans son nouveau service La CFDT réclame le maintien intégral de celui-ci (tel qu'il sera demandé par l'agent) pour l'année suivante.

«Les personnes qui postulent dans le cadre d'un appel à candidature doivent fournir un CV et la lettre de motivation n'est pas obligatoire»

Pas de lettre de motivation obligatoire, pour la CFDT, c'est la moindre des choses dans un tel contexte! Les collègues «réorganisés » n'ont rien demandé et ne «candidatent» pas à de nouveaux postes spontanément, mais par défaut ! Les mondes de l'entreprise et du travail étant ce qu'ils sont devenus, la CFDT invite les collègues qui ne l'ont pas encore fait à solliciter leur CEP et à participer aux ateliers prévus pour les CV.
«Les personnes qui se sont positionnées sur un nouveau poste peuvent dans un délai de 3 mois, si leur nouvelle activité ne leur convient pas, se positionner sur un nouvel appel à candidature. Un bilan à 1 mois sera systématiquement proposé par le CEP. »

Bien, mais on est encore «dans les clous» d'AMB2 ! La CFDT propose une fois encore d'aller plus loin et réclame la possibilité, en cas de «mauvais choix», de pouvoir réintégrer les V.M, avant ET après le début du processus de reclassement.

«Une deuxième CDSP de concertation sera proposée en septembre»
La bonne volonté ne suffit pas et vu la timidité des premières propositions de la direction, une deuxième CDSP (au moins!) semble nécessaire!

LA CFDT PREND D'ORES ET DEJA DATE ET REVENDIQUERA A NOUVEAU, ENTRE AUTRE :

- ⇨ Une prime de mobilité de 3500 euros
- ⇨ Le versement rapide de cette prime, avant la tenue du Comité Technique, pour les collègues qui ont déjà quitté les V.M (pourquoi pas en deux fois ?)
- ⇨ Des promotions supplémentaires sur le niveau III-1 expert avant le transfert de l'activité (seulement 4 postes en III-1 expert prévus pour l'instant)
- ⇨ La possibilité pour les collègues qui assureront la fin de l'activité, de réserver à l'avance leur poste dans le service d'accueil de leur choix (sécurisation de la mobilité)
- ⇨ L'extension générale des volets financiers et sociaux d'AMB2 à toute la période de la réorganisation (avant ET après la tenue du Comité Technique)

LA CFDT NE VEUT PAS D'UNE REORGANISATION « A L'ECONOMIE » ET PREND LA DIRECTION AU MOT EN VOULANT ALLER VRAIMENT PLUS LOIN QU'AMB2 !

AUDIENCE PGEO DU 26 JUIN 2013

La CFDT, avec la CGT et SUD, a été reçue par le chef d'établissement, la directrice de la production et la responsable du service PGEO.
Sujets d'inquiétude abordés :
Le manque de personnel avec une charge de travail pesant de plus en plus sur les ATGS, notamment l'absence d'embauche de CDD pour la période estivale.
Une pratique de l'entraide, jugée par de nombreux agents abusive, car fournie à d'autres services en dépit des surcharges de trafic à PGEO

MANQUE DE PERSONNEL : DES DEPARTS…MAIS TOUJOURS PAS D'ARRIVEES !!!

Le service PGEO est, depuis un certain temps, en manque chronique de personnel et les nombreuses absences imprévues font que la charge de travail pèse d'avantage sur les personnels présents, particulièrement les plus polyvalents d'entre eux (ATG2 et ATGS). Pas de réponse précise de la direction sur le sujet. On reconnait le manque d'effectifs et l'échec des derniers appels à candidatures (reconduits). La future réorganisation de la filière serait l'occasion de rééquilibrer les charges de travail entre les agents. La direction semble également attendre beaucoup de la mise en place de la saisie des virements SAFRAN par les services clientèles pour «soulager» la charge de travail du service.

CDD : 2, OK… 4, PEUT-ETRE…

Deux embauches de CDD sont d'ores et déjà prévues pour la période de la fin juillet au 17 aout 2013. La direction étudie les possibilités pour un à deux CDD supplémentaires (justifier réglementairement l'embauche d'un saisonnier tient de plus en plus du casse-tête RH). La CFDT aurait apprécié que ces recrutements soient « actés » plus tôt, cela aurait tranquillisé les collègues du service.

ENTRAIDE : A SURVEILLER…

D'après la direction, les problèmes rencontrés lors la mise en place de l'entraide étaient ponctuels et surtout liés à la phase de rodage de cette pratique. La directrice de la production a réaffirmé que la priorité devait être donnée à l'écoulement du trafic du service PGEO, avant d'accepter toute demande d'entraide externe.
Pour la CFDT, faute d'embauche, cette entraide doit être pratiquée et répartie le plus largement et équitablement possible, entre des agents véritablement formés au préalable.

SGE GRANDS CLIENTS : PROMESSES NON TENUES

Suite au préavis de grève déposé par les quatre O. Syndicales du centre concernant le service SGE-Grands Clients, la CFDT a été reçue le 18 juin 2013 Avec FO, la CGT et SUD, par la direction et un membre de la D.O (Direction du Métier).

Le malaise du service Grands Clients est aujourd'hui général. Le responsable de service est sur le départ (son poste est supprimé) et les agents ont le sentiment d'une absence totale de reconnaissance concrète du travail et de l'implication dont ils ont fait preuve depuis la création de cette entité nationale.

En effet, on leur dit à présent, qu'ils n'ont pas vocation à être «traité » de façon particulière en matière de promotion, puisque dans ce domaine, ils sont considérés comme des agents du SGE à part entière.

Le problème est qu'au moment de la création du service, on leur avait fait miroiter que leur « spécificité » leur vaudrait, à terme, beaucoup plus, à savoir de la promotion sur du niveau III-1 en quantité significative, par exemple !

Une CDSP de toutes les désillusions a enterré ces belles et verbales promesses et seules sont à présent envisagées deux promotions sur du niveau III-1 expert (plus qu'un chef d'équipe).

Aujourd'hui, l'activité du SGE-Grands Clients est sur les rails et a pris son rythme de croisière grâce à ceux (agents et responsables) dont la motivation et l'expertise acquise au fil des années ne semblent plus peser bien lourd. Un bien mauvais signe envoyé par la direction et surtout par la lointaine et si changeante D.O.

La grève du 20 juin 2013 a été suivie par plus de 85 % des agents du SGE-Grands Clients.

Les militants CFDT sont à votre disposition !

N'hésitez pas à les interpeller !

Section CFDT

✂----------

Cfdt:
SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Bulletin d'adhésion à la CFDT

NOM (M., Mme, Mlle).....Prénom .....Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Ville .....

Etablissement.....Ville.....

Niveau de fonction ..... Salaire net imposable.....Indice brut.....
ou grade de reclassement

J'adhère au syndicat CFDT SF3C, affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.
❒ Je souhaite un paiement automatisé des cotisations tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date Signature :

cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtsf3c.org